

Bulletin d'inscription

à retourner avant le **1^{er} avril 2011** à l'adresse suivante

Foulées Saint Marcelloises
Mairie – Service des Sports
27950 SAINT MARCEL

Cocher la course
choisie →

5km



10 km



Nom :

Prénom :

Année de naissance : 19

Sexe (M/F) :

ou

Caté :

Club :

Licencié : Fédération et numéro de licence 2010/2011

Fédé :

N° :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pour les coureurs non-licenciés FFA : un CERTIFICAT MEDICAL de moins d'un an (ou sa photocopie) prévu au règlement.

Pour les coureurs licenciés FFA: le numéro de la licence (saison 2010-2011) qu'ils devront présenter lors du retrait du dossard.

Pour les mineurs : une autorisation parentale + certificat médical ou licence FFA.

Le montant des frais d'engagement : chèque de 6 Euros par coureur à l'ordre de Foulées/ Saint Marcel. **Gratuit pour minimes et cadets**

Les inscriptions sur place seront majorées de 2 Euros (8 Euros).

Merci de faciliter la tâche des organisateurs en vous inscrivant en avance

Signature

Réservé organisateur

Règlement

* **INSCRIPTIONS** : à adresser **avant le 1^{er} avril 2011** accompagnées d'un chèque de 6 € à l'ordre des Foulées Saint Marcelloises à :

MAIRIE - Foulées Saint Marcelloises - 27950 SAINT MARCEL

Les inscriptions sur place seront possibles à partir de 8 heures, sur présentation d'une licence de sport 2010/2011 uniquement pour les licences FFA ou d'un certificat médical. Elles seront majorées de 2 € (8 €).

Gratuit pour les minimes et cadets

Droit à l'image : Les concurrents autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Les coureurs licenciés devront présenter leur licence FFA 2010-2011 ou certificat lors du retrait du dossard. Le numéro sera mentionné sur le bulletin d'inscription

Les coureurs non licenciés FFA doivent **IMPÉRATIVEMENT** joindre au bulletin d'inscription un **CERTIFICAT MÉDICAL** de non contre-indication à la pratique sportive en compétition de la course à pieds de moins d'un an ou sa photocopie.

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables des déficiences physiques des concurrents.

Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

***ASSURANCES** : les organisateurs souscrivent une assurance en conformité avec la réglementation des Courses Hors stade. L'assurance obligatoire est souscrite chez AXA (*dommage limité à 6 100 000 € maxi*).

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les vestiaires ou dans les véhicules.

***PARCOURS** : circuit non mesuré sur St Marcel et Saint Just : disponible sur le site de la Ville de Saint Marcel <http://www.saint-marcel27.fr>

***DÉPART & ARRIVÉE** : Complexe sportif COSEC- 18 rue de Barrière à Saint Marcel : 5 km : 9h 45 – 10 km : 9h 55

DOSSARDS : retrait sur la zone de départ, à partir de 8 h.

***CLASSEMENTS & RÉCOMPENSES** : à partir de 11h 30. Souvenir à tous les arrivants, primes aux premiers, lots au premier de chaque catégorie, lots tirés au sort pendant la course.

Les prix seront uniquement distribués lors de la remise des prix aux coureurs présents.

Animation

- A voir à moins de 20 km : Maison de Claude Monet, Château de Bizy, Château Gaillard, Jardin de Saint Just, écluses de St Pierre la Garenne,
- Hôtels proches du départ (internet.saint-marcel27.fr)

Ne pas jeter sur la voie publique